

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 528

présenté par

M. de Courson, M. Fromantin, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 13

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« iv) Elle fait face à une carence de solutions de financement pour son projet de développement basé sur un plan d'entreprise établi en vue d'intégrer un nouveau marché géographique ou de produits, suite à un refus de prêts bancaires ou suite à un conditionnement de prêt bancaire subordonné à un renforcement de ses fonds propres. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de soutenir les PME installées sur l'ensemble du territoire national, dont les caractéristiques ne correspondent pas aux critères d'investissements, tels qu'ils sont décrits à l'article 13 du Projet de loi de finances rectificative (ancienneté supérieure à 7 ans, besoin de financement inférieur à 50 % de son chiffre d'affaires), mais qui, pourtant, sont porteuses de projets de développement sur le marché domestique comme à l'export, sur de nouveaux produits qui peuvent nécessiter des dépenses en recherche et développement, etc.

Or, certaines PME, principalement situées en Province et qui existent depuis plus de 7 ans, se retrouvent dans l'incapacité à financer ces investissements via leurs fonds propres - sans pour autant être en difficulté -, et sont confrontées à des refus de financement de la part des banques, des fonds d'investissements, etc. Cette carence de financements pourrait à court terme pénaliser l'activité et l'emploi de ces PME.

Ainsi, il s'agit par cet amendement de prévoir la faculté de mobiliser des fonds ouvrant droit à une réduction d'impôt à l'entrée, au profit de PME porteuses d'un projet de développement, mais qui font face à une carence des offres de financements traditionnels.